



# SUR LE DEVANT DE LA SEINE



Bulletin d'information des vallées de la Seine, de l'Ource, de la Laigne, de l'Aube de la Sarce et de l'Arce.

## SOMMAIRE



Édito..... p. 1

La nouvelle équipe du  
SICEC.....p. 2-3

Aménagement de cours d'eau  
en génie végétal..... p. 4-5

Aménagement des berges pour  
l'élevage en bord de cours  
d'eau.....p.6

Les zones Non Traitées.....p.7

L'hirondelle des rivages..... p. 8

## Le mot du Président :

Regroupant les principaux acteurs œuvrant dans la gestion de l'eau et des milieux naturels, le contrat global SEQUANA a été lancé le 17 juin dernier à Châtillon-sur-Seine.

Cet outil de planification doit permettre à terme d'atteindre un niveau d'excellence en matière de qualité du milieu aquatique.

Il crée une logique de gestion cohérente sur la vallée de la Seine, de sa source jusqu'à l'amont de Troyes sur près de 2630 km<sup>2</sup>, 1000 km de cours d'eau incluant la Seine et ses affluents (dont l'Ource, la Laigne et Petite Laigne, la Sarce, l'Arce).

Son périmètre d'action s'étend sur 2 régions (Bourgogne et Champagne-Ardenne), 2 départements (Côte d'Or et Aube avec une petite extension sur la Haute-Marne et l'Yonne) et compte 156 communes (environ 42 600 habitants)

Le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eaux Châtillonnais (SICEC) est le porteur du contrat par le biais d'une gouvernance composée d'un comité de pilotage qui sera prochainement mis en place. Le SICEC s'est, pour ce faire, réorganisé pour adapter son personnel au besoin du contrat. La nouvelle équipe sera complète au 1<sup>er</sup> septembre et démontre déjà une bonne qualité opérationnelle. Elle est à votre disposition pour toute question relative à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.



## La nouvelle équipe du SICEC

### De nouveaux élus...

L'année 2014 est une année de changement pour le Syndicat. En effet, suite aux élections municipales, de nouveaux élus ont été nommés:

- **Thierry NAUDINOT** (vallée de l'Ource) a remplacé Jean-Claude STUTZ à la présidence de la structure,
- **Jean-Claude PUCH** (vallée de la Seine) a pris la place de Thierry NAUDINOT en tant que premier Vice-Président,
- **Thierry AUBRY** (vallée de la Laigne) a été élu second Vice-Président à la place de Marc BARBIER.

Ceux-ci ont donc débuté leur mandat le 15 mai 2014.

### ... et de nouveaux salariés:



- **Stephen ESNAULT** a rejoint l'équipe en mars dernier. Il occupe le poste de technicien de rivière attaché au département de l'Aube et est basé à la mairie de Bar-sur-Seine.

- **Pauline GERMANAUD**, dont le contrat a débuté au 1er juillet 2014, occupera le poste de chargé de mission zones humides et érosion/ruissellement en secteur viticole/agricole.



- **Thomas LAFARGE** a commencé le 16 juin 2014 sa mission de réalisation d'un diagnostic territorial sur dix masses d'eau superficielles et définition d'un programme d'actions. Celle-ci aura une durée de 6 mois.

- **Audrey FLORES** viendra compléter l'équipe à partir du 1er septembre en remplacement de Fabrice ROUGE qui a quitté le SICEC à la fin du mois de juin.



# L'ACTU' DU CONTRAT SEQUANA

Ces quatre personnes s'ajoutent à l'équipe déjà en place composée d'**Aurélie BOCCIO** (chargée de mission rivière) de **Lauriane PITOIZET** (assistante de gestion et chargée de communication) et des deux techniciens de rivière **Damien DONDAINE** et **Guilhem MONSAINGEON**.

Le Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais comptera donc au total huit salariés pour mener à bien ses missions.

## Besoin de nous joindre ?

Voici les coordonnées des différents membres de l'équipe :

### Administratif

- **Audrey FLORES**, animatrice principale Contrat Sequana et responsable de structure : 06.77.51.71.66.
- **Lauriane PITOIZET**, assistante de gestion et chargée de communication : 03.80.81.56.25.

### Chargés de mission

- **Aurélie BOCCIO**, chargée de mission rivière et eau : 06.81.21.94.77.
- **Pauline GERMANAUD**, chargée de mission zones humides et érosion/ruissellement : 06.79.42.35.97.
- **Thomas LAFARGE**, chargé de mission Zones d'Actions Groupées : 07.87.31.73.53.

### Techniciens

- **Guilhem MONSAINGEON**, technicien rivière référent Seine et Laigne : 06.79.07.27.60.
- **Damien DONDAINE**, technicien rivière référent Ource et rivière Aube : 06.31.20.92.02.
- **Stéphen ESNAULT**, technicien rivière référent département Aube : 06.47.42.61.05.

# Aménagements de cours d'eau en génie végétal

Le 1er juillet dernier, les techniciens du SICEC ont réalisé en partenariat avec les élèves de la Maison Familiale Rurale de Buxières-les-Villiers un peigne sur la Seine, près de la commune de Charrey-sur-Seine.



## Un peigne, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un enchevêtrement de branches attachées et fixées à la berge. Ses objectifs sont multiples :

- Diversifier les écoulements,
- Protéger les berges,
- Créer des caches pour la faune aquatique,
- Travailler sur l'hydromorphologie de la rivière,
- Piéger les sédiments.

Peu onéreux, cet aménagement présente un fort intérêt écologique puisqu'il devient naturel lorsque la végétation utilisée se réimplante.

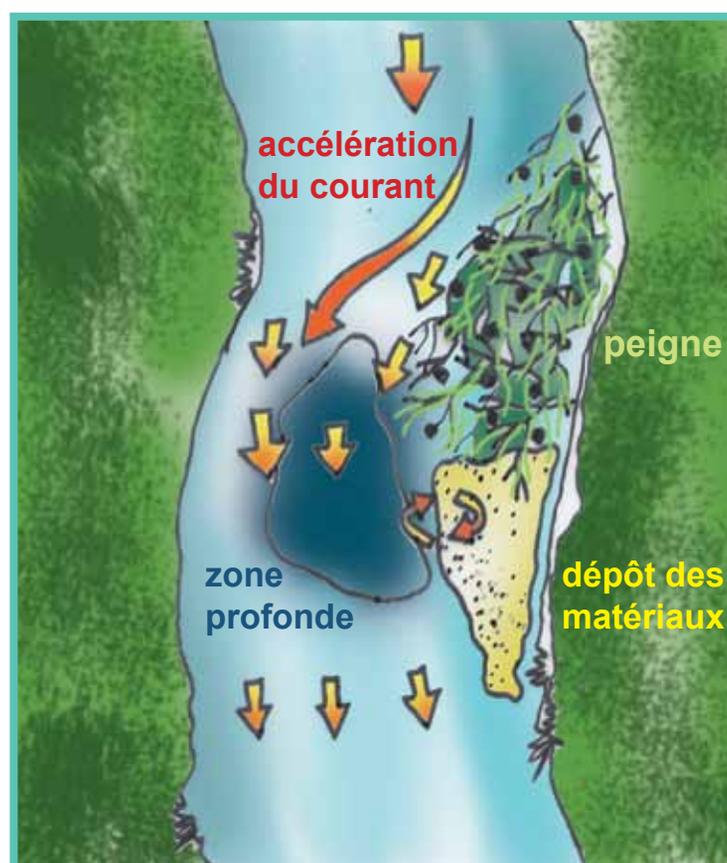
## Technique de réalisation

Le peigne peut être réalisé sur des secteurs peu profonds (pas plus d'un mètre d'eau), de préférence sur un radier.

Des pieux d'accacia sont implantés dans le lit de la rivière de manière à former un triangle rectangle. Des branchages de saule récupérés aux abords de la rivière sont ensuite implantés dans le triangle, jusqu'à dépasser la surface de l'eau de dix centimètres. Le tout sera tassé et attaché avec des tiges de noisetier piquées dans la berge et elle-même attachée par du fil de fer à chaque pieu.

L'ensemble forme un point dur qui dévie le courant au centre de la rivière. Au bout de quelques semaines, les branches de saule se réimplanteront dans la berge et formeront un buisson.

sens du courant



## L'ACTU' DU CONTRAT SEQUANA



Interview de **Frédéric CECCONI**, moniteur des modules techniques à la MFR :

**Quelle formation suivent les élèves présents aujourd'hui ?**

« Ils sont en classe de seconde professionnelle Nature-Jardin-Paysage-Forêt dans le but de passer ensuite un baccalauréat professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune. Cette année de seconde leur permet de valider le BEPA Travaux d'Entretien et de l'Environnement, et c'est la raison pour laquelle ils sont ici aujourd'hui. »

**Ce travail d'aménagement d'un peigne constitue donc un de leurs examens ?**

« Tout à fait, il s'agit d'un Contrôle en Cours de Formation (CCF). Les élèves sont évalués sur leur capacité à réaliser le travail à partir des consignes reçues, à effectuer des travaux dans un espace naturel et à utiliser en sécurité les matériels et équipements liés à la sécurité. Le jury de ce type d'examen devant toujours comporter un professionnel, Damien DONDAINE participe à l'évaluation des élèves. »

**Comment est venue cette collaboration entre la MFR et le SICEC ?**

« Il se trouve que Damien DONDAINE est un de nos anciens élèves, nous avons donc eu connaissance du Syndicat par son intermédiaire et nous avons trouvé intéressant de développer ce partenariat. Il faut savoir qu'il n'y a aucun coût pour le SICEC puisqu'en échange des déplacements de Damien lors des examens à la MFR, les élèves participent aux travaux d'aménagement sur la rivière comme c'est le cas aujourd'hui. »

**Quel est le retour des élèves sur ce type de journée ?**

« Il est très positif d'un point de vue pédagogique. L'environnement est ludique mais ils prennent le travail au sérieux et sont contents de pouvoir montrer ce qu'ils savent faire à des personnes extérieures à la MFR. »

## Aménagements de cours d'eau en génie végétal

### Pourquoi aménager les berges ?

Le piétinement du bétail et le passage des engins agricoles contribuent à :

- l'érosion et la dégradation des berges;
- la disparition / dégradation de la ripisylve\*;
- l'augmentation du colmatage du lit des ruisseaux qui provoque une dégradation des zones de reproduction piscicole.

### Protéger les berges :

- **Mise en place de clôtures** : elle permet d'éviter le piétinement et l'érosion des berges, et les rejets directs dans les ruisseaux. Le développement de la ripisylve est ainsi favorisé.



- **Mise en place de passages aménagés** : lorsqu'un cours d'eau coupe une parcelle en deux, il est nécessaire d'aménager un passage pour la circulation du bétail et des engins agricoles tout en limitant l'érosion des berges et du lit ainsi que la mise en suspension des sédiments. Plusieurs possibilités existent, telles que le passage à gué ou la pose de dalots.

### Alimenter le bétail en eau :

Il existe différents systèmes qui doivent être adaptés au site, à la nature et à la taille du troupeau, aux périodes d'accès des animaux à l'eau mais aussi aux habitudes du bétail.

- **La descente aménagée** : il s'agit d'une rampe d'accès au cours d'eau diminuant le risque de piétinement dans le lit. Une barrière en bois empêche la libre circulation du bétail dans la rivière et limite l'intrusion des animaux dans le ruisseau mais permet leur abreuvement.

- **La pompe à nez** : c'est une petite pompe mécanique activée par la pression que l'animal exerce avec son museau en buvant dans une auge.



### Classe d'eau au LEGTA de la Barotte

Depuis deux ans, dans le cadre de classes d'eau, l'exploitation du Lycée Agricole de la Barotte a souhaité améliorer l'abreuvement de son bétail sur des prés éloignés situés en bordure de cours d'eau. Ainsi, pour des questions pratiques et à titre pédagogique, trois types d'abreuvoirs seront mis en place : une descente aménagée, une pompe à nez et une pompe à panneaux solaires.

Cette année, le dispositif à panneaux solaires a été mis en place avec la participation des élèves du Lycée en formations aux métiers de la production animale et du CFPPA en apprentissage aux métiers des Travaux Publics.

Un franchissement en poteaux bois a également été aménagé.



## Les zones Non traitées

L'utilisation de produits phytosanitaires peut entraîner des problèmes de pollution à cause, entre autre, de phénomènes de ruissellement et de la dérive des produits lors de leur application.

Pour limiter ces problèmes, différentes réglementations existent comme les ZNT (Zones non Traitées) qui **concernent l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires** : agriculteurs, collectivités, particuliers... Bien que tous les utilisateurs soient soumis à cette réglementation leur niveau de connaissance de celle-ci est très variable.

Pour le monde professionnel, il existe un certificat : le Certiphyto que tous les exploitants agricoles, applicateurs ou prestataires pour les collectivités doivent avoir pour utiliser ou même acheter des produits phytosanitaires. Pour l'obtenir, ils suivent une formation qui reprend l'ensemble de leurs obligations. Pour les particuliers, il n'existe pas de formation obligatoire.

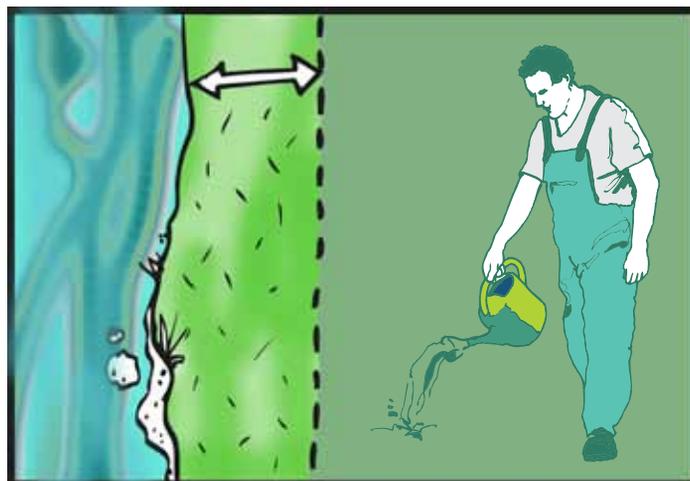
P311	Appeler le CENTRE ANTI POISON ou un médecin.
P391	Recueillir le produit épanché.
Délai de rentrée dans la culture : 48 heures.	
Spe3	Pour protéger les arthropodes et les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres en bordure d'une aire non cultivée adjacente.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement	
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)	

Exemple de notice d'utilisation d'un produit phytosanitaire

### \* Qu'est-ce qu'un point d'eau ?

Le terme **points d'eau** désigne tout cours d'eau, plans d'eau, fossés permanents ou temporaires, puits, lavoirs, abreuvoirs... Ainsi que les zones humides.

ZNT  
5m  
minimum



Voici un rappel des principaux points que tout applicateur doit retenir au sujet des ZNT :

- Ce sont des zones définies le long des points d'eau\*.
- L'application de produits phytosanitaires sur ces zones est strictement interdite.
- La largeur de ces zones est variable suivant les produits (elle est généralement indiquée sur les bidons des produits).
- La largeur minimale est de 5 mètres, c'est celle qui doit être prise par défaut si rien n'est indiqué sur le bidon.
- Lorsqu'un cours d'eau est bordé par une bande enherbée de 5 mètres, celle-ci représente la ZNT (même si le bidon indique une ZNT de 10 mètres ou plus).

Le respect de ces ZNT par les utilisateurs de produits phytosanitaires est très important pour éviter les pollutions mais cela n'est pas suffisant si les conditions d'application ne sont pas optimales : respect des doses d'application, absence de vent...

# L'hirondelle de rivage

(*Riparia riparia*)

Ce petit oiseau au dos brun, habillé d'une bande pectorale brun cendré contrastant avec sa gorge et son dessous blanc, fait partie de la faune des berges de nos rivières. D'une envergure de 30 centimètres pour un poids allant de 12 à 18 grammes, il est plus petit que sa cousine, l'hirondelle rustique. Il se nourrit de moucherons et autres petits insectes.

L'hirondelle de rivage vit en colonies pouvant aller de seulement quelques couples à plusieurs centaines d'individus. Elle a pour particularité de creuser de profonds tunnels (pouvant aller jusqu'à un mètre de profondeur) dans la rive des cours d'eau afin d'y établir son nid. Celui-ci pourra être utilisé plusieurs années de suite.



La femelle pond chaque année quatre à cinq œufs. Les petits sont nourris par leurs parents durant une vingtaine de jours, puis prennent leur envol et apprennent à chasser les insectes au-dessus de l'eau. Une fois la période de reproduction terminée, les hirondelles se rassemblent dans les roselières avant de partir pour l'Afrique.



## Agenda

- Assemblée Générale  
du SICEC au mois de  
septembre

- Fête de l'Automne  
à la Maison de la  
Forêt de Leuglay le 28  
septembre 2014



## Mentions légales :

URL : [www.contrat-sequana.fr](http://www.contrat-sequana.fr) Organisme : Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais (SICEC)  
Adresse : 21 boulevard Gustave Morizot – 21400 Châtillon-sur-Seine Tél : 03 80 81 56 25 Fax : 03 80 91 18 58  
email : [contact@sicec.fr](mailto:contact@sicec.fr) Responsable de publication : Thierry NAUDINOT - Responsable éditorial : Lauriane PITOIZET  
© crédit photos : SICEC / Georges BEDRINES / Jean PONSIGNON / illustrations: Fabien ANSAULT.  
Date de parution : Septembre 2014 - Imprimerie Ramelet - tirage 700 exemplaires sur papier recyclé. Dépôt légal à parution.